



**Villeneuve
d'Ascq**

Une ville
en mouvement

Mairie de Villeneuve d'Ascq

Service État Civil, Élection, Mairie de Quartier, Régie centrale Pouce et Puce

Mise à jour des ressources pour les prestations Pouce et Puce 2026		
Coordonnées obligatoires	Représentant 1	Représentant 2
Nom et Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Téléphone portable		
E-mail		

ATTENTION

En l'absence de mise à jour de vos ressources dans les délais impartis,
le tarif maximum vous sera appliqué dès le 5 janvier 2026

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Je m'engage à signaler à la régie centrale (hôtel de ville) ou dans l'une des mairies de quartier tout changement intervenant dans ma situation familiale ou professionnelle.

J'opte pour les choix suivants (cochez la ou les option.s choisie.s) :

- ☐ Accepter le prélèvement automatique pour le règlement des factures mensuelles (joindre un RIB sous forme IBAN BIC)
- ☐ Adhérer à la facture en ligne
- ☐ Recevoir par SMS un rappel de facture à payer

Le

Signature obligatoire (des deux représentants s'il y a lieu) :

Pour l'administration	
Imprimé déposé le	à
et réceptionné par	

Pièces à fournir

Attention : document indispensables pour la facture

Pour les villeneuvois

- Photocopie de votre ou vos avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- La dernière attestation de paiement de la CAF
- Photocopie d'un justificatif de domicile récent (loyer, énergie de moins de 3 mois)

En cas de modification récente de votre situation (professionnelle ou/et familiale), joindre en plus les photocopies :

1. En cas de cessation d'activité : la dernière attestation de paiement (montant net) de France Travail.
2. En cas de reprise d'activité : les 3 derniers fiches de paie.
3. En cas de naissance : livret de famille ou acte de naissance.
4. En cas de séparation : l'attestation de l'avocat ou le jugement de divorce (la page de garde et la page concernant la garde des enfants) et le calendrier de garde alternée (téléchargeable dans votre espace personnel).

Pour les non-villeneuvois

Avec lien familial sur la Ville

Conditions :

Grands-parents, tante ou oncle habitant la Ville et se chargeant de la conduite et/ou la reprise du ou des enfants.

Pièces à fournir :

- Mêmes documents que les villeneuvois
- et
- Photocopie du livret de famille justifiant le lien de parenté.
 - Photocopie du justificatif de domicile du responsable familial accueillant l'enfant.

Sans lien

- Un justificatif de domicile
- Il n'est pas nécessaire de fournir les justificatifs de ressources.
- Fournir un RIB sous forme IBAN Bic (pour le prélèvement automatique)

Avec un lien professionnel sur la Ville

Conditions :

Lieu de travail à Villeneuve d'Ascq

Pièces à fournir :

- Même documents que les Villeneuvois
- et
- Attestation de l'employeur précisant vos nom, prénom, affectation du lieu de travail.